

Les séjours adaptés Nature Pour Tous s'adressent à un public de personnes adultes en situation de handicap mental.

Les séjours proposés dans cette brochure ne répondent pas aux besoins particuliers des personnes :

- ◆ Nécessitant un personnel médical spécialisé.
 - ◆ Dangereuses pour elles-mêmes ou pour la collectivité.
- Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours.

NOS TARIFS COMPRENNENT :

- ◆ La pension complète
- ◆ L'hébergement
- ◆ L'encadrement pédagogique
- ◆ Les loisirs, activités, sorties, animations prévues au programme du séjour
- ◆ Les assurances (RC, accident et rapatriement en cas d'accident corporel ou maladie)*
- ◆ Les frais de dossier
- ◆ Le transport aller-retour (avec supplément) si le vacancier part de l'une des villes de départ prévu ou convenu avec son tuteur.

NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS :

- ◆ Les frais de médecin et de pharmacie (tout frais médical engagé doit être remboursé).
- ◆ Les dépenses personnelles (boissons dans un café, cigarettes...)
- ◆ L'assurance annulation facultative (3,7% du prix du séjour).
- ◆ L'adhésion à l'association (obligatoire : 20€).
- ◆ Le départ depuis un foyer. Toutefois le départ depuis un foyer est possible à partir de 6 vacanciers avec un supplément transport sur devis (voir page 8).

PRIX :

Le prix des prestations fournies est établi en euros, par personne. Les programmes sont remis à titre d'information et ne constituent pas un document contractuel : en particulier des fluctuations d'ordre économique (carburant, taxes, taux de change...) peuvent entraîner une modification des tarifs ou des prestations.

RÈGLEMENT DU SOLDE :

Le solde sera réglé au plus tard 1 mois avant le départ.

FRAIS D'ANNULATION :

Il est vivement conseillé de prendre une assurance annulation (3,7 % du prix du séjour) car en cas d'annulation par l'adhérent, des débits et frais lui seront exigibles selon la base suivante :

- ◆ 60 € de frais de dossier si l'annulation intervient 90 jours avant le départ.
- ◆ 20% du montant brut du séjour si l'annulation intervient entre 90 jours et 60 jours avant le départ.
- ◆ 30% du montant brut du séjour si l'annulation intervient entre 60 jours et 30 jours avant le départ.
- ◆ 50% du montant brut du séjour si l'annulation intervient entre 30 jours et 8 jours avant le départ.
- ◆ 100 % du montant brut du séjour si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le départ.

Tout séjour ou voyage écourté pour quelque cause que ce soit reste intégralement dû. L'adhésion et l'assurance souscrite ne sont jamais remboursées en cas d'annulation.

RESPONSABILITÉ :

Nous agissons en qualité de mandataires des représentants de participants auprès des transporteurs, hôteliers, aubergistes et nous ne pouvons être tenus pour responsables des retards, vols, accidents, indépendants de notre volonté. Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent et dans l'intérêt des participants, de modifier les itinéraires, les lieux de séjours ou l'exécution des programmes.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'objets personnels ainsi qu'appareillages (prothèses de tout ordre, autres).

Pour l'argent de poche, la responsabilité de l'association n'est engagée que si le numéraire du vacancier nous a été confié lors de l'inscription par virement bancaire.

ATTENTION :

Photos non contractuelles.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à partir du paiement de l'acompte.

La validation définitive de l'inscription ne s'opérera qu'après la réception et la validation du «dossier du vacancier» qui fait office de fiche d'inscription.

* Maif, contrat n° 2873353H